

Paris, le 23 juin 2006

Communiqué de presse

La BEI lance une émission obligataire réellement européenne, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère

La BEI lance la première Emission publique de valeurs mobilières à l'échelle de la zone euro (Eurozone Public Offering of Securities : "EPOS"), fruit des progrès accomplis vers l'intégration financière européenne. L'émission répond aux critères d'éligibilité au nantissement dans les opérations monétaires de l'Eurosystème, conformément à la Norme 3 de la BCE. Elle est distribuée par un consortium de grandes banques de détail, une par pays de la zone euro, qui, ensemble, desservent dix millions de clients par le biais de milliers d'agences.

La Banque européenne d'investissement ("BEI"), institution de financement à long terme de l'UE, envisage d'ouvrir, le lundi 26 juin, la période d'offre publique pour une nouvelle émission structurée en euros de taille benchmark. L'offre aux investisseurs individuels au travers des banques du consortium devrait se faire à un prix fixe jusqu'au 17 juillet. La longueur de la période de souscription est, en particulier, destinée à laisser suffisamment de temps aux petits porteurs pour souscrire.

La taille de l'émission attendue est de 1 MdEUR. Les obligations sont assorties d'un coupon fixe de 5% au cours de la première année. Par la suite, les paiements de coupons sont indexés sur l'inflation, telle que mesurée par la variation en glissement annuel de l'Indice non révisé des prix à la consommation harmonisé (hors tabac) pour la zone euro. Cette émission avec garantie du capital arrive à échéance le 21 juillet 2016.

Les obligations seront distribuées dans le cadre d'une émission avec offre au public dans les 12 pays de la zone euro, au moyen du mécanisme de "passeport" prévu dans la Directive prospectus européenne.

Les obligations seront offertes au public pendant la période de souscription qui s'étend du 26 juin au 17 juillet 2006. Des demandes pourront être soumises pour que les obligations soient admises aux négociations sur les marchés réglementés des 12 pays de la zone euro, et notamment sur Eurolist du marché Euronext d'Euronext Paris le 21 juillet 2006. Aucun engagement n'est pris quant à ces admissions.

C'est la première fois que ce mécanisme est utilisé à une aussi grande échelle sur le marché obligataire. Cette directive a, en effet, mis en place un régime efficace de "passeport" pour les prospectus dans les Etats membres de l'Union européenne : aux termes de ses articles 17 et 18,

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ici décrites et n'est seulement produite qu'à titre publicitaire. L'offre et la vente des valeurs objet des présentes sont soumises à des restrictions aux termes des lois de plusieurs pays. L'offre ou la vente de valeurs mobilières s'entendent sous réserve du respect desdites lois.

le prospectus, une fois visé par les autorités compétentes d'un Etat membre ("régulateur du pays d'origine") peut être valablement utilisé dans n'importe quel autre Etat membre ("Etat membre d'accueil") sans qu'un autre visa soit nécessaire («mécanisme de passeport»). Les modalités des obligations émises sont précisées dans un prospectus d'émission qui a reçu le visa de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»), autorité de régulation luxembourgeoise, le 20 juin 2006. Il sera disponible sur le site internet de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu)

Le prospectus d'émission et son résumé en langue française sont mis gratuitement à la disposition du public au siège de la BEI, 100 boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg (contact : Carlos Ferreira da Silva, Directeur du Département Collecte de Ressources en Euro – tél : +352 43 79 62 18), au siège de CALYON, 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris-La-Défense Cedex France (contact : Edouard Payen, Origination Obligataire SAS – tél : +331 41 89 66 72) et auprès des agences du Réseau de Crédit Agricole. Le prospectus d'émission et son résumé en langue française seront adressés sans frais à toute personne qui en fera la demande.

D'autre part l'attention des investisseurs est attirée sur la section relative aux facteurs de risque liés aux obligations émises qui figure dans le prospectus d'émission et dans son résumé en langue française.

L'émission fixe un nouveau standard pour le marché obligataire européen. Dirigé par Merrill Lynch International en qualité de Coordinateur d'ensemble, le consortium comprend 12 co-chefs de file, un par pays de la zone euro. La structure du consortium est destinée à optimiser les services et la distribution aux investisseurs dans chacun de ces pays, notamment dans le segment des investisseurs individuels. Ces derniers pourront dès lors accéder à une obligation "européenne" aux caractéristiques homogènes.

L'émission répond à une demande de protection contre l'inflation à travers une structure qui fournit aux investisseurs un intérêt (pouvant être égal à zéro), sur une période de temps donnée, qui représente un multiple de l'évolution de l'inflation européenne (hors tabac) d'une année sur l'autre. La taille, soit 1 MdEUR, est inhabituelle pour une émission de ce type et peut ainsi prétendre au statut de Benchmark sur le marché structuré EUR. La BEI entend par là contribuer à ouvrir un nouveau segment, potentiellement plus liquide, aux obligations structurées libellées en EUR, s'adressant aux investisseurs individuels. L'innovation représentée par cette opération en termes de circuits de distribution, de taille et de portée paneuropéenne est un des avantages incontestables de l'intégration financière européenne.

Une des caractéristiques innovantes de cette émission est qu'elle prend la forme d'une New Global Note, nouveau format d'instruments de dette internationale qui sera opérationnel à partir du 1^{er} juillet. Ce format répondra aux exigences imposées par la Banque Centrale Européenne (BCE) concernant les critères d'éligibilité Norme 3 pour l'utilisation de collatéral dans les opérations monétaires de l'Eurosystème (comme officiellement annoncé par la BCE le 13 juin 2006).

Les obligations sont lancées sous une nouvelle désignation : 'EPOS' ou Eurozone Public Offering of Securities (Emission publique de valeurs mobilières à l'échelle de la zone euro). L'émission,

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ici décrites et n'est seulement produite qu'à titre publicitaire. L'offre et la vente des valeurs objet des présentes sont soumises à des restrictions aux termes des lois de plusieurs pays. L'offre ou la vente de valeurs mobilières s'entendent sous réserve du respect desdites lois.

par cet autre aspect innovant, vient conforter le positionnement déjà solide de la BEI dans les titres de référence EUR plain vanilla – EARN (“Euro Area Reference Notes”).

Pour plus de renseignements, prière de s’adresser à :

BEI : tél: +352 4379 6218

Carlos Ferreira da Silva, directeur du département Collecte de ressources en euros :

Aldo Romani, sous-directeur du département Collecte de ressources en euros

Merrill Lynch:

Stuart McGregor, Chef de la division Emetteurs fréquents, DCM, EMEA : tél: +44 207 995 1949

Alexandra Walker, Relations avec les médias tél: +44 207 996 3496

CALYON :

Laurent Vernadat, Syndication Obligataire – SAS, tél: +44 207 214 7476

Edouard Payen, Origination Obligataire – SAS, tél: +331 41 89 66 72

Coordinateur international :

Merrill Lynch

Managers Co-leaders :

AIB Capital markets

ALPHA BANK

Banca Akros S.pA

Banque et caisse d’Epargne de l’Etat

Caixa Geral de Depositos (CGD)

Caja Madrid

CALYON Corporate and Investment Bank

DZ BANK AG

Erste Bank

Fortis Bank

Nordea

Rabobank International

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ici décrites et n’est seulement produite qu’à titre publicitaire. L’offre et la vente des valeurs objet des présentes sont soumises à des restrictions aux termes des lois de plusieurs pays. L’offre ou la vente de valeurs mobilières s’entendent sous réserve du respect desdites lois.

Synthèse des termes et conditions de la nouvelle émission obligataire

Montant de l'émission	1 milliard d'euros
Date de paiement	21 juillet 2006
Date d'échéance	21 juillet 2016
Prix d'émission	100%
Coupon annuel	1 ^{ère} année ; 5% ; ensuite 1,48 fois la variation en glissement annuel de l'IPCH non révisé (hors tabac) pour la zone euro
Format	Euro-obligation
Cotation	Possible à Luxembourg et sur d'autres places (aucun engagement n'est pris quant à la cotation des obligations)

Note jointe sur le contexte

CONTEXTE

Programme d'émission en EUR de la BEI

La politique de collecte de ressources en euros de la BEI s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience des émissions en devises européennes, dont l'euro et les monnaies qui l'ont précédé. Immédiatement après le lancement de l'euro en 1999, la BEI a mis en place un programme à grande échelle pour l'émission régulière d'opérations de référence dans la nouvelle devise : le programme EARN (Euro Area Reference Notes ou Obligations de référence pour la zone euro). Actuellement la courbe EARN offre 5 MdEUR d'obligations de référence dont les échéances vont de 2007 to 2037 (12 émissions représentant un encours de 62 MdEUR).

Dans ses activités de collecte de ressources en euros, la BEI allie les emprunts de référence aux émissions « sur mesure » répondant aux besoins spécifiques des investisseurs. Important émetteur d'obligations « sur mesure » plain vanilla ou structurées, elle privilégie la souplesse en termes de produits, d'échéances comme de taille, se distinguant par le large éventail de structures novatrices lancées jusqu'à présent sur le marché.

Stratégie de collecte de ressources de la BEI et résultats

La BEI est le premier émetteur obligataire supranational. Dans le cadre de son programme de collecte de fonds 2005, la Banque a levé 50 MdEUR répartis sur 15 devises.

La stratégie de collecte de ressources de la Banque repose sur une approche cohérente et transparente conjuguée à un souci de souplesse et d'innovation, tant en matière de produits que de durées. Au titre de son programme 2006, la Banque a déjà levé plus de 28 MdEUR, l'objectif pour cette année étant fixé à jusqu'à 55 MdEUR. Le volume de l'émission est d'une importance comparable à celles des émetteurs souverains de l'UE.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ici décrites et n'est seulement produite qu'à titre publicitaire. L'offre et la vente des valeurs objet des présentes sont soumises à des restrictions aux termes des lois de plusieurs pays. L'offre ou la vente de valeurs mobilières s'entendent sous réserve du respect desdites lois.

Profil de la BEI

La Banque européenne d'investissement, établie à Luxembourg, a été créée en 1958 par le Traité de Rome. Ayant pour actionnaires les Etats membres de l'Union européenne, la BEI est l'institution de prêt à long terme de l'UE. Elle finance des projets qui favorisent le développement et la cohésion économiques en Europe. Outre le concours qu'elle apporte aux projets des Etats membres, ses principales priorités en matière de prêt comprennent le financement des investissements dans les futurs Etats membres de l'UE.

Le portefeuille de prêts de la Banque est financé par des émissions obligataires sur les marchés des capitaux. La BEI est une institution à but non lucratif qui assure elle-même son financement, accordant des prêts à des taux proches du coût d'emprunt. Elle doit sa cote de crédit AAA, qu'elle se voit systématiquement accorder, au soutien de ses actionnaires, à la solidité de son assise financière, à la qualité exceptionnelle de ses actifs, à la prudence avec laquelle elle gère ses risques et à une stratégie saine de collecte de ressources.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ici décrites et n'est seulement produite qu'à titre publicitaire. L'offre et la vente des valeurs objet des présentes sont soumises à des restrictions aux termes des lois de plusieurs pays. L'offre ou la vente de valeurs mobilières s'entendent sous réserve du respect desdites lois.